

Tableau 4. STATIONS INTERNATIONALES ET CANADIENNES DU SYSTÈME DE SURVEILLANCE DANS LE CADRE DU TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES

<i>Installation de détection/ type/ exploitant</i>	<i>Nombre de stations dans le monde</i>	<i>Nombre de stations au Canada</i>
Sismologique – primaire/ station/ Ressources naturelles	23	1 Yellowknife, T.N.-O.
Sismologique – primaire/ 3-C/ Ressources naturelles	27	2 Schefferville, Québec; Pinawa, Manitoba
Sismologique – auxiliaire/ 3-C/ Ressources naturelles	120	6 Dease Lake, C.-B.; Sadowa, Ont.; Bella Bella, C.-B.; Mould Bay*, T.N.-O.; Inuvik, T.N.-O.; Iqaluit, T.N.-O.
Hydroacoustique/ à hydrophones/ n/a	6	0
Hydroacoustique/ phase T/ Ressources naturelles	5	1 Île de la Reine Charlotte, C.-B.
Infrasons/ n/a / Ressources naturelles	60	1 Pinawa, Manitoba
Radionucléides / n/a / Santé Canada	80	4 Vancouver, C.-B.; Yellowknife, T.N.-O.; Resolute, T.N.-O.; St-John's, T.-N.

* Station récemment fermée.

Sécurité

L'AIEA a continué d'enregistrer des progrès dans un bon nombre de dossiers relatifs à la sécurité nucléaire. En reconnaissance des efforts déployés par le Canada, lorsque la Convention sur la sûreté nucléaire a été adoptée en 1994 la première personne invitée à y apposer sa signature était la présidente de la CCEA, le Dr Agnes Bishop. Ratifié par le Canada le 12 décembre 1995, ce traité international est entré en vigueur le 24 octobre 1996. Sa mise en œuvre contribuera à renforcer les attitudes favorables à la sécurité nucléaire à l'échelle mondiale. Les États signataires, dont le Canada, se préparent en vue de la première réunion des Parties à la Convention, qui doit se tenir à Vienne en avril 1999. Les intervenants du milieu nucléaire canadien participent à la préparation du rapport national (obligatoire pour tous les signataires) qui doit être soumis au Secrétariat de l'AIEA. Celui-ci veillera ensuite à faire étudier ce rapport par un jury international, comme le prévoit la Convention.